

Ordre du jour n°KD

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N°26-75

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL
REGIME DE COMPLEMENTAIRE SANTE – EVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE
EMPLOYEUR**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

- Vu le décret modifié n° 98-923 modifié du 14 Octobre 1998, portant création de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-1 et suivants
- Vu l'article L911-1 et suivant du code de la Sécurité Sociale instituant l'obligation pour tout employeur de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés,
- Vu la décision D2015 du 18/05/2015 relative à la mise en place d'un régime obligatoire de frais de santé,
- Vu l'avis n°RH011-2026 en date du 12/06/2026 rendu par le Contrôleur Général Economique et Financier,
- Vu la présentation de la directrice générale

Sur proposition du Président,

- Valide le projet d'évolution de la prise en charge employeur dans le cadre du contrat de frais de santé collectif selon les modalités définies dans le projet de décision unilatérale intitulé « D26-011 modifiant la décision unilatérale du 18 mai 2015 et du 11 juin 2021 relatives au régime obligatoire frais de santé » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- Charge la Directrice Générale de la mise en œuvre de cet accord.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales en charge
du pôle politiques publiques

30/6/2026

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT